

G.M.B./NG.F.-+/08/85.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CAMBODGE

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 85/40 /INTERPPS/
DGER/DGPFCE.

portant promotion
au titre de l'année 1984, des Vété-
rinaires Inspecteurs de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Elevage).

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 76/4 du 7/12/84 portant ratification
de l'ordonnance n° 619/84 du 12/08/84 portant modification de
certaines dispositions de la constitution du 8/7/79 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3/4/62 portant statut général
des Fonctionnaires ;
Vu l'Arrêté n° 837/EP du 21/6/58 fixant le règle-
ment sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 8/450/EP du 9 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 8/497/EP du 5 Juillet 1962, fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62
du 3/4/62 portant statut général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 82/198/EP du 5 Juillet 1962, relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
Vu le Décret n° 85/17/EP du 15 Juin 1965, règle-
mentant l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/70 du 31/12/72, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 82/198/EP du 5 Juillet 1962,
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 80/630 du 27/12/83 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 84/656 du 8 Août 1984, portant nomi-
nation du Premier Ministre ;
Vu le Décret n° 85/1423 du 17/12/1985, portant no-
mination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/160 du 15 Mars 1985, déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat ;

Vu le Décret n° 85/539 /INTERPPS/DGER/DGPFCE du 24/08/85
portant inscription au tableau d'avancement, au
titre de l'année 1984, des Vétérinaires Inspecteurs
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des
Services Techniques (Elevage) ;
Vu le Décret n° 80/90/EP du 3.3.60, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

D E C R E T E :

.../...

Article 1er. - Sont promus au titre de l'année 1984, au 1^{er} échelon du grade de Vétérinaire Inspecteur en Chef, des cadres de la catégorie -- / hiérarchie I, des Services Techniques (Élevage), les Vétérinaires Inspecteurs dont les noms suivent. AGC = niant, indice 1680. / -

- BOUSBAÏU (Daniel), pc du 16/C1/S+ Brazzaville
- KUKA (Albert), pc du 01/C5/S+ Brazzaville

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde, pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 21 MARS 1984

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MINISTRE. -

- Angé Edouard POUMBEU -

REPLIANTS :

- JOREPC..... 1
- SGG/EC..... 1
- DGFP/DGPCE..... 1
- DGB..... 1
- DCF..... 1
- DAEF..... 1
- MAF..... 1
- SGAE..... 1
- D.E..... 1
- STAT/DGPCE..... 1
- Intéressés..... 2